

# Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities FCPR

## Le capital- investissement.

Le capital-investissement consiste à investir à long terme dans le capital de sociétés non cotées. Il permet de financer l'économie réelle et de donner du sens aux investissements. Notre rôle est de permettre aux entreprises dans lesquelles nous investissons de créer de la valeur et de franchir un palier en termes de croissance de chiffre d'affaires et de rentabilité. Cette croissance doit permettre de générer une plus-value au moment de la cession, quelques années plus tard.

Investissements principalement dans des **sociétés de taille intermédiaire**

**3 thèmes privilégiés**  
la santé, la digitalisation,  
les nouveaux  
consommateurs

**Classification  
SFDR<sup>1</sup>**  
Article 8

**Horizon d'investissement**  
de 8 ans  
(blocage jusqu'en 2028)

Souscription : selon le  
contrat d'assurance-vie,  
inférieure à **1 000€**

Risque de **perte en capital**  
et risque de **liquidité**

1. SFDR : Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Fonds article 8 selon le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.

COMMUNICATION PUBLICITAIRE : la détention de parts du FCPR Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities est réservée aux compagnies d'assurances et aux mutuelles répondant à la définition de client professionnel au sens de l'article D.533-11 du Code monétaire et financier. Edmond de Rothschild Asset Management, émetteur du document, décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourra être faite des informations figurant dans ce document non contractuel, conçu à des fins d'information uniquement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au règlement du fonds.



**EDMOND  
DE ROTHSCHILD**

## Pourquoi investir dans Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities FCPR ?

À travers le fonds Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities FCPR, nous proposons un accès au savoir-faire institutionnel en capital investissement du groupe Edmond de Rothschild. Ce fonds se concentre sur des investissements en direct (90 % maximum) dans des sociétés non cotées basées en Europe et en Amérique du Nord. Ce produit éligible à l'assurance-vie convient aux investisseurs qui visent un rendement à long terme, relativement décorrélé des marchés financiers, et qui cherchent à diversifier leur patrimoine<sup>2</sup>.

## Edmond de Rothschild : pourquoi nous ?

Les experts d'Edmond de Rothschild Private Equity réalisent des analyses approfondies des moteurs de croissance et des tendances globales qui façonneront le monde de demain. Ils anticipent leur impact et leur influence concrète sur les entreprises.

### — Histoire

Un acteur de référence en capital-investissement, qui s'inspire de **250 ans d'histoire entrepreneuriale** de la famille Rothschild. **4,4 Mds €** sous gestion et **235 experts** spécialisés<sup>3</sup>.

### — Expérience

**Une équipe de gérants financiers accompagnée d'une équipe de conseil** avec en moyenne 23 années d'expérience pertinente et 11 ans au sein d'Edmond de Rothschild.

### — Indépendance

Notre indépendance nous permet d'être **sélectifs**, d'agir avec **agilité** et **conviction**.

## Pourquoi investir dans des entreprises de taille intermédiaire ?

### — Donner du sens à son épargne

En contribuant au financement de l'économie réelle, et en soutenant ainsi le développement de projets concrets.

### — Créer de la valeur

En s'engageant aux côtés des entreprises sur le long terme, le capital-investissement agit comme un moteur de création de valeur<sup>4</sup>.

### — Diversifier son patrimoine

En investissant dans des entreprises non cotées issues de secteurs et zones géographiques diversifiés, en complément d'investissements dans des classes d'actifs traditionnelles.

2. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants.

3. Ce chiffre regroupe les salariés de la plateforme EdRPE ainsi que les équipes de conseil en investissement financier.

4. Le processus d'investissement décrit ci-dessus intègre différentes contraintes de gestion internes mises en place par l'équipe de gestion. Il s'agit du processus actuellement en cours, susceptible toutefois d'évoluer dans le temps.

## Stratégie et univers d'investissement

- Un fonds « **evergreen** » : processus simples, souscriptions immédiatement investies, pas d'appels de fonds.
- Une **diversification géographique** : Europe & Amérique du Nord, deux géographies attractives en capital-investissement.
- Des transactions **directes** ou **indirectes**, essentiellement via des opérations de buy-out<sup>5</sup>.
- Cette stratégie, historiquement réservée à l'actionnaire familial et aux clients institutionnels, alloue jusqu'à **90 % de son investissement dans des actifs non cotés et au minimum 10 % en liquidités**.

## Privilégier des thèmes générateurs de croissance à long-terme

- **Services de santé**  
Exemple : augmentation des dépenses de santé liées au vieillissement de la population.
- **Digitalisation des services B2B**  
Exemple : augmentation de la productivité.
- **Nouveaux consommateurs**  
Exemple : consommateurs aisés et HNWI<sup>6</sup> (population résiliente et en croissance).

## Caractéristiques du fonds

**Société de gestion** : Edmond de Rothschild Private Equity (France), 47 rue du faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

**Date de création** : octobre 2023

**ISIN (part A)** : FRO01400JH55

**Montant minimum** : selon le contrat d'assurance-vie, inférieur à 1000€

**Durée de placement recommandée** : 8 ans, avec période de blocage jusqu'en 2028

**Coût d'entrée** : à la discrétion des distributeurs

**Durée de vie du fonds** : 99 ans

**Frais de gestion** : 2,80% de la VL, par an (dont 1,00% de retrocession aux distributeurs)

**Autres frais de fonctionnement récurrents** : environ 0,30% de la VL, par an, selon art. 21 du règlement

**Frais de constitution** : 1% du montant des souscriptions initiales

**Frais de fonctionnement non récurrents** : 1,0% des montants investis

**Frais de gestion indirects** : 0.3% sur l'actif net investi dans d'autres OPCVM et 2% sur l'actif net investi dans d'autres OPC

**Commission de performance** : 20% de l'augmentation annuelle de la VL, selon art. 23.1, sous réserve de l'atteinte d'une performance moyenne annuelle brute d'au moins 7% sur le portefeuille et sur une période de 5 ans

**Valeur liquidative (VL)** : bi-mensuelle, auditée deux fois par an

5. Buy-out : montage financier permettant le rachat d'une entreprise en ayant recours à l'endettement.

6. High Net Worth Individual : individus très fortunés.

# Principaux risques d'investissements

INDICATEUR DE RISQUE :

1 2 3 4 5 6 7

L'indicateur de risque note sur une échelle de 1 à 7 cet OPC. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres OPC et la mention d'une catégorie 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. En outre, il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Cet indicateur repose sur l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée de cet OPC. **Les risques décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Risque lié aux entreprises en portefeuille** : la stratégie d'investissement contient un risque entrepreneurial lié aux investissements dans des entreprises non cotées, qui sont généralement plus risquées que les plus grandes entreprises cotées. **Risque de perte de capital** : le fonds ne dispose pas de garantie en capital, et donc le capital investi pourrait ne pas être restitué, en partie ou en totalité. **Risque d'illiquidité** : les fonds de capital-investissement investissent dans des titres de sociétés non cotées, qui par définition ne sont pas liquides. Ils ne bénéficient donc pas d'un marché secondaire organisé pour vendre les titres. N'étant pas négociables, leur cession nécessite plusieurs mois. Lorsque vous investissez, vous devez être conscient que l'argent que vous avez placé n'est pas disponible à court et moyen terme. Il est en pratique impossible d'obtenir le rachat de vos parts avant la fin de la durée de vie du fonds, ce délai pouvant être prolongé si la société de gestion ne parvient pas à céder les titres des sociétés dans lesquelles elle a investi. **Risque lié à la valorisation des titres en portefeuille** : la valorisation des titres non cotés détenus par le fonds est basée sur la valeur actuelle de ces titres. Ainsi, cette valorisation peut ne pas refléter le prix reçu en contrepartie d'une cession ultérieure desdits titres. **Risque de performance** : les conditions de marché et l'environnement macroéconomique peuvent impacter la performance des investissements, ce qui peut rendre plus difficile l'atteinte des objectifs d'investissement.

Juin 2026. Ce document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC/KID) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et en anglais sur le site [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com) onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/Luxembourg/EN/EDRAM-Luxembourg-EN-Investors-rights.pdf>, un résumé des droits des investisseurs en français et en anglais. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild. © Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés. Les montants investis sont bloqués pendant les 5 premières années à compter de la constitution du fonds L'objectif de performance est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par EdRPE France et il ne constitue en aucun cas une promesse de performance La détention de parts d'Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities FCPR est réservée aux sociétés et compagnies d'assurances et mutuelles répondant à la définition de client professionnel au sens de l'article D 533 11 du Code monétaire et financier Une fois obtenu, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

DISTRIBUTEUR DU FONDS : EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47 rue du Faubourg Saint-Honoré / FR - 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 €

Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

[www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com)